

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2022/57

Objet : Création du poste de chargé de projet évaluation du plan de gestion et étude de fréquentation

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création du poste de chargé de projet évaluation du plan de gestion et étude de fréquentation

Dans le cadre de son rôle de gestionnaire, le PNR de Chartreuse a l'obligation de procéder à une évaluation à mi-parcours de son plan de gestion. Validé en 2017 pour la période de 2018-2027, il convient d'affecter du temps à cette analyse du travail accompli pour évaluer les ajustements nécessaires. Cette évaluation est une exigence réglementaire de la DREAL et sera réalisée en interne.

De même, demandé en 2022 par le comité consultatif, une étude de caractérisation de la fréquentation du site, au regard des forts enjeux faunistiques, floristiques et géologiques, doit être engagée. L'objectif est d'étudier les perceptions de la population locale et du grand public à l'égard de la réserve naturelle. Les résultats attendus devront permettre :

- D'évaluer les connaissances, la perception et l'acceptation des personnes qui fréquentent la Réserve naturelle.
- De réajuster des actions prioritaires dans le cadre du plan de gestion actuel (2018-2027) et du futur plan de gestion.

Ce projet devra être réalisé sur une période d'une année en ce qui concerne l'acquisition des données et leur traitement.

Il est proposé au Bureau syndical de :

- **De créer le poste de chargé de projet, à compter du 01/04/2023, dans les conditions suivantes :**

Missions

- Réalisation du bilan quinquennal du Plan de gestion 2018-2027 : analyse des actions réalisées depuis 5 ans et proposition de réajustements en fonction de moyens techniques et financiers, des évolutions des enjeux durant les 5 dernières années et au regard de possibles évolutions climatiques, environnementales et sociétales à venir,
- Accompagnement de la réalisation d'une étude de fréquentation qualitative : suivi et encadrement du prestataire pour la réalisation de l'étude conformément au cahier des charges, analyse et valorisation des résultats.

Profil recherché

- Formation niveau Master 2,
- Maîtrise des bases en matière de fonctionnement des collectivités territoriales (communes, EPCI, Départements, Région, PNR)
- Maîtrise des logiciels bureautiques courants (tableur en particulier)
- Compétences orales et rédactionnelles
- Rigueur, capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités d'animation et sens du contact
- Capacité d'autonomie, de prise de responsabilité

Niveau de recrutement

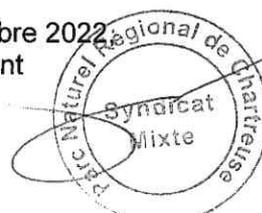
- Cadre d'emploi des rédacteurs.

Statut : Le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'acter la création de poste de chargé de projet telle que définie ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

13 DEC. 2022